

# LIVRET D'ACCUEIL

NOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_



[RAM@SVDB.FR](mailto:RAM@SVDB.FR)



04 92 00 50 53



[WWW.SVDB.FR](http://WWW.SVDB.FR)



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES



Ce document d'accueil est l'occasion d'établir un dialogue entre les parents et l'assistant maternel autour de l'enfant.

La connaissance respective des habitudes et des besoins de l'enfant au domicile permettra d'assurer la continuité de la prise en charge éducative et affective de celui-ci.

Il fixe par écrit les modalités de l'accueil chez l'assistant maternel, en tenant compte des attentes des parents et des contraintes liées au mode d'accueil lui-même.

Il est rédigé **conjointement** par le professionnel et la famille.

J'autorise la Halte-Garderie du centre de formations Inter'val formations du SIVOM Val de Banquière à utiliser ses données personnelles dans le cadre des formations suivies par votre assistant maternel

## L'ARRIVÉE

L'enfant est sous la responsabilité de l'assistant maternel dès son arrivée à son domicile et ceci même en présence des parents.

## ALIMENTATION



### ALLERGIES ALIMENTAIRES



L'enfant présente-t-il une /des allergie (s) alimentaire(s) ?  OUI  NON

Si oui, lesquelles ?

-----  
-----  
-----  
-----  
-----

L'enfant a-t-il un PAI ?  OUI  NON

Si oui, merci de fournir une copie du protocole

Les repas pris chez l'assistant maternel seront :

Petit déjeuner

Collation

Déjeuner

Goûter

Dîner



# LES ACTIVITÉS

Préciser les modalités des activités qui seront proposées à l'enfant : promenades, jouets à disposition, activités proposées, espaces de jeux....

Les indemnités d'entretien couvrent entre autres les matériels et produits de couchage, de puériculture, de jeux... **à l'exception des couches qui sont fournies par les parents.**

-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----



# LES SOINS

## FOURNITURES POUR LA TOILETTE

PRODUITS FOURNIS PAR

ASSISTANT MATERNEL

PARENTS

-----	-----
-----	-----
-----	-----
-----	-----

## LE LINGE

L'entretien du linge personnel de l'enfant sera effectué par :

- les parents
- l'assistant maternel



PRODUITS FOURNIS PAR

ASSISTANT MATERNEL

PARENTS

-----	-----
-----	-----
-----	-----
-----	-----



## PARTICULARITÉS RELATIVES À L'ASSISTANT MATERNEL

Organisation du travail et du respect de la vie privée :

-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----

## AUTORISATION DE CONFIER L'ENFANT A UN TIERS

**(Dans le cas d'une urgence absolue de l'assistant maternel)**

**L'ENFANT NE SERA JAMAIS LAISSE SEUL**

En cas de force majeure concernant l'assistant maternel et uniquement dans ce cas précis,

il devra avertir les parents de l'enfant .....

Qui pourra être confié à M ou Mme .....  
(personne majeure uniquement)

Fait à .....  
Signature de la ou des personnes  
détenant l'autorité parentale

le.....  
Signature de l'assistant maternel

## POUR ACCOMPAGNER L'ENFANT VERS L'AUTONOMIE

L'assistant maternel que vous avez choisi est titulaire d'un agrément du Conseil Départemental des Alpes Maritimes. L'équipe du Service Départemental de Protection Maternel et Infantile se tient à votre disposition pour toute question concernant l'accueil de votre enfant. Vous recevrez en fin de contrat, un bilan d'accueil que vous devrez renvoyer au centre de PMI dont dépend l'assistant maternel.

PMI de .....

Adresse .....

Téléphone.....

Courriel.....

Les Relais Assistants Maternels (RAM), les associations représentant le métier d'assistants maternels et les associations représentant les parents particuliers-employeurs sont également des lieux ressources.

RAM du SIVoM Val de Banquière

Adresse : 2 rue du Ghet - 06730 Saint-André de la Roche

Téléphone : 04 92 00 50 53

Courriel : ram@svdb.fr

Les sites internet [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, [www.pajemploi.fr](http://www.pajemploi.fr) et [www.netparticulier.fr](http://www.netparticulier.fr) recensent des informations officielles et utiles pour les assistants maternels et les parents particuliers-employeurs, notamment les coordonnées des RAM.

Enfin, il vous est recommandé de prendre connaissance de la Convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur du 1er juillet 2004, document de référence qui détermine les conditions d'emplois de votre assistant maternel et d'accueil de votre enfant.

# AUTORISATION DE SORTIES

**Les assistants maternels sont tenus d'informer les familles, des sorties qu'ils proposent et des animations auxquelles ils participent durant l'accueil de l'enfant.**

Nous, soussignés Madame, Monsieur.....

Domiciliés.....

Autorisons M/Mme .....

Assistant(e) maternel(le) à accompagner notre enfant .....

- Sur les lieux suivants :
- le Relais Assistant Maternels du SIVOM
  - la ludothèque/médiathèque/bibliothèque
  - le jardin/parc
  - association/groupement d'assistants maternels
  - autres .....

**Pour un projet ponctuel (spectacle, zoo, plages...) prévoir une autorisation spécifique.**

L'assistant maternel s'engage à vérifier les conditions de sécurité sur tous les lieux où il accompagne l'enfant dans le cadre des sorties.

Fait à .....

le.....

Signature de la ou des personnes  
détenant l'autorité parentale

Signature de l'assistant maternel

## AUTORISATION POUR UNE TIERCE PERSONNE

Liste des personnes autres que les signataires du contrat, susceptibles de venir chercher l'enfant au domicile de l'assistant maternel :

Personnes autorisées de façon permanente à venir chercher l'enfant :

NOM	PRENOM	TELEPHONE

Ces personnes devront impérativement se munir **d'une pièce d'identité** lors de la 1ère visite et figurer dans la liste ci-dessus.

Toute modification concernant cette autorisation permanente devra être faite par écrit. Dans le cadre d'une autorisation ponctuelle, celle-ci devra être rédigée, datée et signée des parents. Elle doit être remise en main propre par la tierce personne autorisée qui se présentera avec une pièce d'identité. L'assistant maternel devra en avoir été informé au préalable.

Fait à .....

le.....

Signature de la ou des personnes  
détenant l'autorité parentale

Signature de l'assistant maternel



# AUTORISATION DE TRANSPORT INDIVIDUEL

Nous, soussignés Madame, Monsieur .....

Domiciliés.....

Autorisons

N'autorisons pas

M/Mme .....

Assistant(e) maternel(le) à transporter notre enfant .....

Dans son véhicule personnel dans les conditions prévues par la législation en vigueur : « transporté en siège de sécurité en conformité avec l'arrêté du 27 décembre 1991 relatif à l'obligation en circulation de l'utilisation d'un système de sécurité de retenue pour l'enfant de moins de 10 ans, homologué et adapté à la taille et au poids de l'enfant ».

L'assistant maternel devra contracter une assurance garantissant l'utilisation professionnelle du véhicule utilisé ainsi que le transport des enfants accueillis à titre professionnel.

Nom de la compagnie : .....

N° de contrat d'assurance : .....

Les parents doivent vérifier que la personne désignée comme le chauffeur habituel soit titulaire du permis de conduire.

Fait à .....

le.....

Signature de la ou des personnes  
détenant l'autorité parentale

Signature de l'assistant maternel

# AUTORISATION DE TRANSPORT COLLECTIF

Nous, soussignés Madame, Monsieur.....

Domiciliés.....

Autorisons

N'autorisons pas

M/Mme .....

Assistant(e) maternel(le) à utiliser les transports en commun avec notre enfant :

.....

Fait à .....

le.....

Signature de la ou des personnes  
détenant l'autorité parentale

Signature de l'assistant maternel

# PRESENCE D'ANIMAUX

Nous, soussignés Madame, Monsieur.....  
déclarons avoir été informés de la présence de (des) l'animal (aux) suivants :

.....  
durant l'accueil de notre enfant.

L'assistant maternel devra présenter aux parents un document précisant la race de l'animal et ses états de vaccinations.

**Une police d'assurance devra être souscrite.**

L'assistant maternel s'engage à tenir informé les parents sur toute modification concernant cet animal.

Fait à .....

le.....

Signature de la ou des personnes  
détenant l'autorité parentale

Signature de l'assistant maternel

# AUTORISATION DE PHOTOGRAPHIE / DROIT A L'IMAGE

Nous, soussignés Madame, Monsieur .....

Domiciliés.....

Autorisons

N'autorisons pas

1. M/Mme .....  
assistant(e) maternel(le)

à photographier ou filmer notre enfant .....

Autorisons

N'autorisons pas

2. Le SIVOM Val de Banquière à utiliser ces images pour l'illustration de ces supports de communication (magazines, site internet, plaquettes d'infos, correspondance avec Nice Matin...)

**Toute reproduction et/ou diffusion de l'image ou de la vidéo en dehors de cet usage, seront soumises à autorisation parentale écrite préalable.**

Fait à .....

le.....

Signature de la ou des personnes  
détenant l'autorité parentale

Signature de l'assistant maternel

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectifications, de limitation du traitement ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité de vos données. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au : Relais Assistant Maternel du Sivom Val de Banquière; Par courrier : 2 rue du ghet 06730 Saint André de la Roche, par téléphone au 0492005053 ou par mail : ram@svdb.fr, Vous bénéficiez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire